

**PROCES VERBAL**  
**DE LA SEANCE**  
**DU 18 DECEMBRE 2014**

# Délibérations du Conseil Municipal

—°°°—

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

## *Ville de Saint-André*

L'An Deux Mille Quatorze, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier HENNO, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

*Nombre de membres en exercice : 33*

**Etaient Présents** : Olivier HENNO, Elisabeth MASSE à partir de la question n° 1/4, André DUBREUCQ, Pascale LAHOUSTE, Rudy DELAPLACE, Christelle DELEBARRE à partir de la question n° 1/4, Philippe CALAIS, Jean-Pierre EURIN, Claude WASILKOWSKI, Eric MIELKE à partir de la question n° 1/3, Daniel BOUCAUT, Francis BAEKELANDT, Nelly RICHARD, Danielle SENECHAL, Patrick COLARD, Marie-Hélène FOLLET, Michel SCIARRINO, Henri DUSAUTOIS, Christian CALONNE, Isabelle WITTERBECQ, Nicole FAUBRY, Géraldine DELEMAZURE, Nicolas LE NEINDRE, Thomas FABRE, Ghislaine CAVROT, Emmanuel PIC, Loïc LEBEZ, Patrice CAPPELLE.

**Ont donné procuration :**

Elisabeth MASSE	à	Olivier HENNO jusqu'à la question n° 1/3
Christelle DELEBARRE	à	Pascale LAHOUSTE jusqu'à la question n° 1/3
Thérèse VIEMON	à	Francis BAEKELANDT
Martine DEMUYS	à	Jean Pierre EURIN
Florence LEROY	à	Nicole FAUBRY
Sébastien LEBLANC	à	André DUBREUCQ
Ambrine WIART	à	Thomas FABRE

**Etait absent** : Eric MIELKE jusqu'à la question n° 1/2

**Secrétaire de Séance** Thomas FABRE

*En préambule, Monsieur le Maire demande que soit respectée une minute de silence en mémoire de la tragédie de Peshavar au Pakistan où 141 personnes dont 132 enfants ont été victimes d'une attaque terroriste. « Il s'agit d'une tragédie qui touche toute la planète » observe Monsieur le Maire.*

*Monsieur le Maire félicite ensuite, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, Monsieur Christian CALONNE qui a obtenu l'ordre du mérite pour son engagement au service de l'Enfance et dans le domaine social.*

*Il entame alors l'ordre du jour de cette séance.*

## **QUESTION**

### **OBJET : RAPPEL DE DECISIONS**

- N° 42/14 Convention de mise à disposition de locaux avec l'Association Les Eclaireurs de France.
- N° 43/14 Convention de mise à disposition de locaux avec l'Association Les Amis de Dormagen-Neivenheim.
- N° 44/14 Convention de mise à disposition de locaux avec l'USSA Gymnastique.
- N° 45/14 Convention d'utilisation de la piscine municipale Lycée des Vertes Feuilles.
- N° 46/14 Régie d'avances pour le paiement des dépenses diverses  
Nomination d'un mandataire.
- N° 47/14 Convention de mise à disposition de locaux avec le Cercle Aquariophile Andrésien
- N° 48/14 Convention entre la Ville et le Tennis Club : Subvention coût de poste des entraîneurs.
- N° 49/14 Fixation des tarifs pour l'activité AQUABIKE
- N° 50/14 Convention entre la Ville et l'USSA Basket : Subvention coût de poste des entraîneurs.
- N° 51/14 Convention entre la Ville et l'USSA Tennis de Table :  
Subvention coût de poste des entraîneurs.
- N° 52/14 Convention de mise à disposition de locaux à l'Association CAP.
- N° 53/14 Avenant au marché de fourniture d'énergie, de maintenance, d'exploitation des installations d'éclairage public et illuminations festives.
- N° 54/14 Avenant n° 1 au marché S 2012/10 exploitation des installations de chauffage.
- N° 55/14 Avenant n° 2 au marché S 2012/10 exploitation des installations de chauffage.
- N° 56/14 Convention de coopération avec Lille Métropole – avenant  
Assistance en vue de l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E).
- N° 57/14 Convention entre la Ville et l'USSA NATATION :  
Subvention coût de poste des entraîneurs
- N° 58/14 Convention de partenariat culturel entre la Ville et l'Association Les Voyageurs.

**PAS DE VOTE**

## **QUESTION N° 1/1**

### **OBJET :     DECISION MODIFICATIVE N° 5**

*Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur CALAIS.*

*Monsieur CALAIS commente cette décision modificative et notamment la ligne correspondant au FPIC (Fond de péréquation intercommunal et communal) de 116 136 euros en recettes de Fonctionnement. Il explique qu'il s'agit du reversement par les Communautés Urbaines les plus aisées aux Communautés Urbaines les plus pauvres d'une certaine somme dont 50 % est ensuite reversé à l'ensemble des communes composant cette Communauté Urbaine.*

*Monsieur le Maire note que le FPIC est une péréquation « horizontale ». (La péréquation « verticale » étant celle par exemple de l'Etat vers les Collectivités les moins favorisées comme la DSU) :*

*Monsieur le Maire espère que le FPIC sera maintenu, cela est actuellement en discussion au Sénat, dans le cadre de la loi des Finances, sachant que les représentants des territoires des contributeurs luttent pour limiter leur contribution ; Lille Métropole bénéficie de ce fond et espère aussi que ce montant restera identique.*

*Monsieur le Maire passe ensuite la question aux voix.*



**Décision Budgétaire Modificative N°5**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES/DEPENSES - ANNEE 2014**

RECETTES						DEPENSES										
Fontc	Nat	Ser	Libellé	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR + Vote)	Fontc	Nat	Ser	Libellé	Restes à Réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR + Vote)	
								814	2031	1041	FRAS D'ETUDES - Maîtrise d'œuvre rénovation éclairage public Ste Hélène - Béguinage		-5 059,02	-5 059,02	-5 059,02	
								84 F	2031	1041	FRAS D'ETUDES - Maîtrise d'œuvre construction crèche Enfamilages		-3 728,00	-3 728,00	-3 728,00	
								251B	2313	1038	CONSTRUCTIONS - Maîtrise d'œuvre Restaurant scolaire Peupliers		-15 038,03	-15 038,03	-15 038,03	
								251B	2313	1038	CONSTRUCTIONS - Contrôle technique Restaurant scolaire Peupliers		-2 625,22	-2 625,22	-2 625,22	
								251B	2313	1038	CONSTRUCTIONS - Mission SPS Restaurant scolaire Peupliers		-1 423,24	-1 423,24	-1 423,24	
								01	2188	1045	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - Fourniture et pose vidéo protection		-32 849,73	-32 849,73	-32 849,73	
								<b>SOUS TOTAL RECETTES RELLES</b>				0,00				<b>-60 723,24</b>
								<b>SOUS TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>								<b>0,00</b>
								01	020	1015	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT		60 723,24	60 723,24	60 723,24	
								<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>								<b>0,00</b>
								<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>								<b>0,00</b>

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**QUESTION N° 1/2**

**OBJET : CONCESSIONS CIMETIERE – REVERSEMENT AU CCAS**

Le produit des concessions dans le cimetière est intégralement enregistré sur le budget de la Commune.

En cette fin d'exercice, le Conseil Municipal décide de procéder au reversement du tiers de ce produit sur le budget du C.C.A.S.

Total des ventes de concessions funéraires au 30 Novembre 2014 :	32 190.70 €
Soit 2/3 Mairie :	21 460.47 €
Et 1/3 CCAS :	10 730.23 €

Il convient donc d'allouer au CCAS, au titre du reversement, le tiers du produit des concessions cimetière pour un montant de 10 730.23 €.

Les crédits sont prévus en DM n° 5

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 1/3**

**OBJET : SUBVENTIONS 2014**

Il vous est proposé les diminutions et l'octroi des subventions suivantes :

• Subvention à Delta Lima	- 333.00 €
• Subvention de fonctionnement à l'école La Cessoie	- 29 070.00 €
• Subvention exceptionnelle à l'ALCEMS	300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 29 103.00</b>

Les crédits sont prévus en Décision Budgétaire Modificative n°5.

*Monsieur le Maire passe la parole successivement à Monsieur CALAIS et Monsieur DELAPLACE.*

*Ce dernier explique que pour la subvention à l'école de la Cessoie, il s'agit d'un remboursement. En effet, les écoles privées perçoivent un forfait par enfant et, concernant l'école de la Cessoie, plus d'enfants avaient été déclarés que d'enfants réellement inscrits, d'où ce remboursement.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **QUESTION N° 1/4**

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015 M 14**

*Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur CALAIS dont l'intervention et le Power Point sont retranscrits ci-après.*

« Avant de vous présenter le Budget primitif 2015, j'aimerais tout d'abord remercier tous les services municipaux qui ont participé à son élaboration et ont permis de vous le présenter aujourd'hui.

Je pense en premier lieu au Service des Finances. Je veux y associer bien entendu Dominique GROS, Directeur Général des Services de la ville.

Enfin remercier l'ensemble de mes collègues car ce budget est aussi le fruit du travail de tous.

Un mandat municipal n'est pas une gestion gouvernementale où les réformes s'épuisent en quelques mois. Ici au contraire, chaque année qui passe permet de concrétiser un programme pour le long terme.

Comme je vous l'ai dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire, ce budget a été construit dans un contexte particulier.

Ce contexte que nous avons déjà largement abordé dans le DOB – Débat d'Orientation Budgétaire – c'est d'abord celui de la crise économique et financière qui fragilise à la fois nos entreprises et les plus démunis.

De fait, nous subissons localement les effets de cette crise mondiale et nationale.

#### **Détaillons le contexte national et le contexte local :**

Le contexte économique et financier auquel nous sommes confrontés depuis 2008 est de loin le plus difficile de ces dernières années.

L'atonie de la croissance, voire le risque de récession évoqué par certains experts, devrait maintenir les taux d'intérêts à leur niveau actuel. Mais la rareté des offres de prêts des organismes bancaires doit nous amener à mesurer nos besoins d'emprunt au plus juste : c'est ce que nous faisons !

#### **- LE CONTEXTE NATIONAL :**

C'est aussi celui du désengagement de l'Etat. C'est le gouvernement qui fixe les évolutions des dotations. Aujourd'hui l'Etat qui doit réduire ses déficits, prend des mesures qui impactent les collectivités locales comme la nôtre. Le gel des dotations depuis 2011 et les baisses de 2014 et 2015 en sont la conséquence.

#### **- LE CONTEXTE LOCAL :**

Nous venons d'en parler, nous sommes directement tributaires des dotations de l'Etat mais aussi plus localement de LMCU, notamment avec une CET (Contribution



Economique Territoriale) ex Taxe Professionnelle, gelée depuis 2002, une DSC en baisse, enfin des accords de réciprocité stables compte tenu des effectifs.

De plus, comme je l'ai déjà évoqué, nous avons à faire face à la position des banques qui prêtent moins aux collectivités.

Enfin, les temps que nous traversons, les difficultés économiques et sociales auxquelles nous sommes confrontés nécessitent plus que jamais de prendre des décisions inspirées par la rigueur et la solidarité.

### **LA PHILOSOPHIE DU BUDGET PRIMITIF 2015 SERA LA SUIVANTE :**

Ce budget sera caractérisé par les principaux objectifs que sont la rénovation du patrimoine communal, ainsi que par le maintien d'une qualité de vie importante dans notre ville.

### **LES LIGNES DIRECTRICES DU BUDGET 2015 :**

**1<sup>ère</sup>** : Grâce à des efforts constants de gestion, nous assurons la stabilité fiscale pour cette année, conformément à nos engagements de campagne.

**2<sup>ème</sup>** : Maintenir la qualité et la quantité des services à la population par exemple :

- le passeport biométrique ;
- le pass'sport, aide aux jeunes pratiquant le sport ;
- le pass'mobilité (aide aux permis de conduire) ;
- le pass'culture ;
- les subventions pour les citernes de récupération d'eau de pluie ;
- les subventions pour l'installation de panneaux solaires ;
- les subventions pour l'isolation des maisons ;
- les subventions pour les détecteurs de fumée ;
- enfin le PAD (Point d'Accès au Droit) : consultations d'avocats, notaires, huissiers, etc...

**3<sup>ème</sup>** : Avoir une gestion rigoureuse, c'est-à-dire une maîtrise des dépenses de fonctionnement (-2%).

**4<sup>ème</sup>** : Maintenir l'investissement à un niveau nécessaire afin d'améliorer le cadre de vie.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

➔ Un budget de fonctionnement = 12 956 709 €

#### **Evolution des dépenses de fonctionnement :**

Les efforts engagés en termes d'économies de fonctionnement seront impérativement poursuivis pour atteindre nos objectifs.

Malgré ces contraintes, l'équipe municipale reste décidée à tenir les engagements annoncés pour faire de Saint-André une ville d'avenir et agréable à vivre, grâce à son offre culturelle, sportive et solidaire en constante évolution.

Les dépenses de personnel seront maîtrisées (**6 705 967€**). Elles représentent 51.76 % des dépenses de fonctionnement.

Les subventions : **1 643 537 €**

Dont subventions CCAS **110 376 €** et CAP **650 774 €**

#### D'autres exemples :

- Actions en direction des écoles (y compris Restauration scolaire et charges de personnel) : **2 196 614 €**
- Dont pour la piscine : **623 553 €** (y/c charges de personnel)
- Actions en direction de l'enfance et la jeunesse : **748 000 €**
- Fluides : **502 800 €**
- L'entretien divers des bâtiments (Contrats – maintenance – réparations diverses hors charges de personnel) : **550 965 €**
- Ecole de musique : env **526 000 €** (y/c charges du personnel)
- Animations culturelles : Fête de la musique, Festi-assos, Festival Blues, Festival Afrique, Les Allumoirs, les Concerts de Poche, les samedis de l'opérette... : **227 300 €**
- Projet culturel avec la Cie des Voyageurs : **148 000 €**
- La subvention au CCAS : **110 376 €**
- La subvention à la Bidothèque : **72 000 €**
- Actions de prévention santé financées par des aides à projets : **15 000 €**
- Actions de développement durable : **3 600 €**

#### Evolution des recettes de fonctionnement :

Voter un Budget Primitif en N-1 ne permet pas l'inscription de recettes certaines. En effet, la plupart des recettes ne sont pas notifiées ou connues le jour du vote.

Les recettes 2015 sont donc estimées le plus sincèrement possible, soit le montant 2014 perçu reporté.

Les recettes des **contributions directes** sont estimées sur les bases prévisionnelles 2014, soit une recette totale estimée à 5 950 000 €, représentant 46 % de nos recettes.

**La DSC** : (Dotation de Solidarité Communautaire) qui concerne l'intéressement des communes à l'installation d'entreprises nouvelles et ceci depuis l'instauration de la TPU (Taxe professionnelle Unique) à 195 000 €

**Droits de mutation** : 250 000 €

**Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité** : 150 000 €

**Attribution de compensation** (LMCU) : 3 156 746 € soit 24% de nos recettes (gelée)

**La DGF** 1 048 379 € soit 8.10% de nos recettes

**La DSU** : (Dotation de Solidarité Urbaine) : 122 031 €.

**La Dotation Nationale de Péréquation** : 95 000 €

**Allocations compensatrices d'Etat** : 231 130 €

**FPIC** (Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales): 100 000 €

**Le contrat Enfance Jeunesse** : 290 000 €

En ce qui concerne les **accords de réciprocité scolaire** : 176 040 €

**Ventes et prestations de services diverses :**

- repas : 462 000 €
- entrées piscine : 135 000 €
- inscriptions école de musique : 19 000 €
- études : 18 000 €
- entrées centre de loisirs sans hébergement : 17 200 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**➔ 2 419 381 €**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Des projets de rénovation du patrimoine :

- L'Eglise : 250 000 €
- La toiture PMI-CCAS : 120 000 €
- Le Belvédère : 100 000 €
- Le tennis : 59 000 €

et quelques projets sur des marchés en cours :

- Eclairage Public : **115 395 €**
- Environnement : **51 500 €**
- Véhicules : **54 000 €**
- Informatique : **54 900 €**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Se composent de la façon suivante :

**FCTVA** : les objectifs atteints du plan de relance réalisés en 2009 permettent la pérennisation de la récupération de la TVA en N-1. Pour 2015, estimation à **134 300 €**

**TAXE D'AMENAGEMENT** : pour un montant de **48 000 €**.

**DES CESSIONS : 500 000 €**

**L'emprunt** : pour financer nos projets d'investissement et équilibrer la section, il y a lieu de prévoir un emprunt de **1 259 603 €**.

En effet, on ne pourra inscrire le solde d'exécution de la section d'investissement reporté qu'à l'issue du vote du Compte Administratif 2014 (en mars 2015)

#### **LA DETTE EN CAPITAL**

**La dette en capital** : 761 000 €

La dette est couverte par nos ressources propres, à savoir :

- Les cessions : 500 000 €
- Le FCTVA : 134 300 €
- les amortissements : 267 478 €
- Le virement de la section de fonctionnement : 210 000 €

En conclusion, je ne reviendrai pas sur la baisse des dotations de l'Etat ; nous maintenons le cap en nous adaptant aux circonstances, malgré un environnement tourmenté.

Nous continuons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement de manière volontariste et ce tout en restant fidèles à nos principes en garantissant la quantité et la qualité des services offerts à la population.

Nous assurons la stabilité fiscale pour cette année 2015.





Chaque investissement maintenu, chaque subvention préservée est une petite victoire. Je suis convaincu qu'ensemble, nous saurons en obtenir de nombreuses jusqu'à l'avènement de jours meilleurs !

Nous assumons nos choix et je dis bien **NOS CHOIX** dans les projets que nous proposons et budgétisons.

Enfin, parvenu à ce stade, je conclurai en vous appelant à voter ce budget primitif empreint de réalisme, de prudence et de volonté.

Je vous remercie de m'avoir écouté »

## PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2015

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE <b>Saint André</b></p>  <p>ANNEE 2015</p>	<h3>SECTION DE FONCTIONNEMENT</h3> <p>Maîtriser les dépenses de fonctionnement sans réduction des services à la population :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Le BP de la ville est voté pour la 5<sup>ème</sup> fois en décembre pour une exécution pleine de 12 mois</li><li>En conséquence, sans reprise des résultats 2014</li><li>Masse salariale maîtrisée</li></ul>												
<h3>QUELQUES CHIFFRES ET COMPARAISON</h3> <p>Budget 2015 / Budget 2014</p> <p><b>Budget de fonctionnement de 12 956 709 €</b> (y compris dépenses d'ordre)</p> <p>* Rapport de la masse salariale sur le budget de fonctionnement :</p> <table><tr><td>2010</td><td>: 6 506 532 € sur 11 749 857 € (hors résultat) soit 55,37%</td></tr><tr><td>2011</td><td>: 6 457 413 € sur 12 036 533 € soit 53,65% (y compris dépenses d'ordre)</td></tr><tr><td>2012</td><td>: 6 688 678 € sur 12 201 853 € soit 54,81% (y compris dépenses d'ordre)</td></tr><tr><td>2013</td><td>: 6 675 193 € sur 12 681 295 € soit 52,64% (y compris dépenses d'ordre)</td></tr><tr><td>2014</td><td>: 6 923 883 € sur 13 003 000 € soit 53,25% (y compris dépenses d'ordre)</td></tr><tr><td>2015</td><td>: 6 705 967 € sur 12 956 709 € soit 51,76% (y compris dépenses d'ordre)</td></tr></table> <p>Subventions aux associations 1 642 537 €</p>	2010	: 6 506 532 € sur 11 749 857 € (hors résultat) soit 55,37%	2011	: 6 457 413 € sur 12 036 533 € soit 53,65% (y compris dépenses d'ordre)	2012	: 6 688 678 € sur 12 201 853 € soit 54,81% (y compris dépenses d'ordre)	2013	: 6 675 193 € sur 12 681 295 € soit 52,64% (y compris dépenses d'ordre)	2014	: 6 923 883 € sur 13 003 000 € soit 53,25% (y compris dépenses d'ordre)	2015	: 6 705 967 € sur 12 956 709 € soit 51,76% (y compris dépenses d'ordre)	<h3>SECTION DE FONCTIONNEMENT</h3> <p>Dépenses</p> <p>Actions en direction des écoles : <b>2 196 614 €</b></p> 
2010	: 6 506 532 € sur 11 749 857 € (hors résultat) soit 55,37%												
2011	: 6 457 413 € sur 12 036 533 € soit 53,65% (y compris dépenses d'ordre)												
2012	: 6 688 678 € sur 12 201 853 € soit 54,81% (y compris dépenses d'ordre)												
2013	: 6 675 193 € sur 12 681 295 € soit 52,64% (y compris dépenses d'ordre)												
2014	: 6 923 883 € sur 13 003 000 € soit 53,25% (y compris dépenses d'ordre)												
2015	: 6 705 967 € sur 12 956 709 € soit 51,76% (y compris dépenses d'ordre)												
<p><b>Piscine : 623 553 €</b> (Y compris dépenses de personnel)</p> 	<p>Actions en direction de l'enfance et de la jeunesse</p> <p><b>748 000 €</b></p> 												

Les fluides (eau – énergie – télécommunications) :  
502 800 €



Entretien du patrimoine : 550 965 €



Ecole de musique : 526 000 €  
(dépenses de personnel comprises)



Animations culturelles  
227 300 €



Projet culturel avec la Cie des Voyageurs :  
148 000 €



Subvention au CCAS :  
110 376 €



Subvention à la Bidothèque :  
72 000 €



Actions de prévention santé  
financées par des aides à projet : 15 000 €  
et de développement durable : 3 600 €



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Objectifs

Voter un budget primitif en décembre ne permet pas l'inscription de recettes certaines c'est-à-dire notifiées.

Les recettes 2015 sont donc estimées le plus sincèrement possible, en fonction des montants perçus les années antérieures.

### IMPOTS ET TAXES :

- Evolution de la fiscalité : 5 950 000 €
  - Connaissance des bases en février 2015
  - Maintien des taux des Impôts locaux: (TFB et TFNB)
- Attribution de compensation de la CET par LMCU : stabilité : 3 156 746 €
- Dotation de solidarité communautaire : 195 000 €
- Droits de mutation : 250 000 €
- Taxe communale sur la Consommation Finale d'électricité : 150 000 €
- FPIC : 100 000 €

### DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :

- Baisse de la DGF : 1 048 379 €
- Dotation de solidarité Urbaine : 122 031 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 95 000 €
- Allocations compensatrices d'Etat : 231 130 €
- Contrat Enfance Jeunesse : 290 000 €
- Accords de réciprocité : 176 040 €

### VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE :

Les plus conséquentes :

**Repas Restaurant scolaire : 462 000 €**



Entrées piscine : 135 000 €



Etudes : 18 000 €



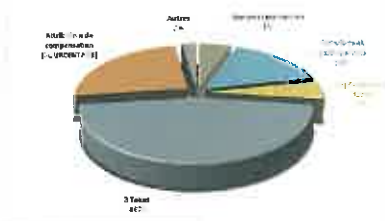
Inscription à l'Ecole de musique : 19 000 €



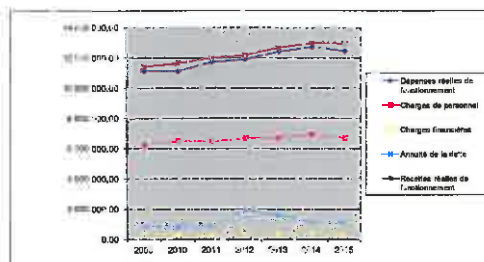
Inscriptions au Centre de Loisirs : 17 200 €



REPARTITION  
DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT  
/ RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT





## SECTION D'INVESTISSEMENT

Département

Budget d'investissement :

**2 419 381 €**

Réfection de la toiture PMI - CCAS  
120 000 €

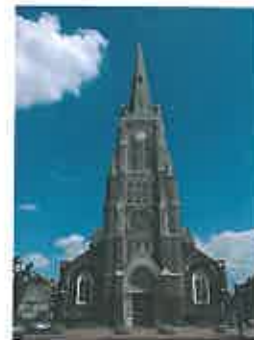


**Les grands projets 2014 :**  
Eclairage et alarme anti-intrusion  
salle de tennis

59 000 €



Travaux de réhabilitation de l'Eglise du centre  
250 000 €



Travaux au Belvédère

100 000 €



*Mais aussi :*



- Travaux d'éclairage public : 115 395 €
- Environnement : 51 500 €
- Véhicules : 54 000 €
- Informatique : 54 900 €



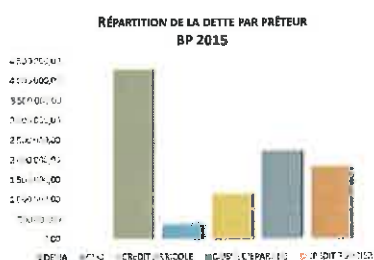
## SECTION D'INVESTISSEMENT

Services Réels

- FCTVA : 134 300 €
- Taxe d'aménagement : 48 000 €
- Cessions : 500 000 €

### • Emprunt :

Pour financer nos projets d'investissement, et équilibrer notre section d'investissement avant les reports votés en mars, il y a lieu de prévoir un emprunt de 1 259 603 €.



## La dette en capital

### Remboursement du capital : 761 000 €

La dette est couverte par nos ressources propres, à savoir :

- Le F.C.T.V.A : 134 300 €
- La Taxe d'Aménagement : 48 000 €
- Les amortissements : 267 478 €
- Les cessions : 500 000 €
- Le virement de la section de fonctionnement : 210 000 €



# BUDGET 2015

MONTANT TOTAL : 15 376 090 €

84 % EN FONCTIONNEMENT

16 % EN INVESTISSEMENT

**FONCTIONNEMENT**  
12 956 709 €

**INVESTISSEMENT**  
2 419 381 €

35

*Monsieur le Maire remercie Monsieur CALAIS de son intervention très pédagogique ainsi que Madame TSCHEMS et le Service Finances du travail accompli.*

*Monsieur le Maire rappelle les principes qui ont guidé les choix budgétaires :*

- *Pas d'augmentation d'impôts.*
- *Maîtrise des frais de fonctionnement tout en sanctuarisant le niveau de services offert à la population (effort de 2 % en 2015). Monsieur le Maire remercie les services municipaux sous l'autorité du Directeur Général des Services des efforts faits.*
- *Choix de la stabilité pour les subventions aux associations.*
- *Priorisation des investissements : 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de rénovation de l'Eglise ; entretien du patrimoine communal (Belvédère, tennis, toiture du CCAS...).*
- *Maîtrise du foncier avec l'acquisition de l'ancien restaurant d'entreprise Rhodia pour la grande rénovation urbaine de la ZAC de l'Abbaye.*
- *Maîtrise de l'endettement.*

*Monsieur le Maire ouvre alors le débat.*

*Monsieur LEBEZ signale qu'il a reçu les documents il y a 5 jours (comme le prévoit la règle). Il s'agit d'un document brut de 110 pages en PDF scanné, qui est assez complexe à étudier en l'état estime-t-il.*

*Il poursuit en notant que lors du D.O.B ont été présentés les axes principaux de l'exercice 2015 ainsi qu'une vision globale du mandat à venir mais il estime qu'il y a 3 manques de visibilité :*

- *Pour la préparation de ce Conseil Municipal pour les citoyens : un manque d'effort de pédagogie sur l'ensemble des documents présentés et un manque de lisibilité sur les ambitions du mandat et les perspectives budgétaires annuelles.*
- *Pour les élus : Monsieur LEBEZ symbolise ce manque de lisibilité par le format de l'instruction budgétaire et comptable MI4 qui ne permet pas de faire une analyse des éléments et qui estime-t-il, inexploitable sauf à y passer des nuits. « Ce formalisme, certes obligatoire, pourrait être accompagné d'un PDF qui puisse être exploité. L'exercice démocratique est difficile à réaliser dans les délais impartis ».*
- *Pour les citoyens : le document de synthèse présenté par Monsieur CALAIS est un document de communication estime Monsieur LEBEZ. Il aurait aimé qu'il soit joint aux divers documents et même qu'il soit mis sur le site internet de la Ville. Il souhaite que des clefs de lectures soient données aux habitants en amont du vote par le site internet. (comme le font certaines communes proches)*
- *Concernant la lisibilité du cadre budgétaire et l'ambition du mandat, Monsieur LEBEZ estime qu'il y manque un plan pluriannuel d'investissements. L'un des axes de l'exercice 2015 est l'entretien du patrimoine, et Monsieur LEBEZ ne doute pas qu'il a été réfléchi par l'équipe en place, à l'ensemble des dépenses d'investissements qui sera nécessaire pour l'ensemble du patrimoine, et donc il souhaiterait qu'il y ait un plan pluriannuel d'investissements pour avoir une vision globale sur l'ensemble de ces dépenses et sur l'ensemble du mandat.*

*Il s'agit donc de remarques plus sur la forme que sur le fond observe Monsieur LEBEZ qui note qu'il s'abstiendra sur ce budget.*

*Pour conclure, Monsieur LEBEZ tient à signaler qu'il n'y a de sa part aucune suspicion de quelque nature que ce soit. Aujourd'hui, les citoyens se détournent des urnes (56 % de votants aux municipales, 42 % aux Européennes) et à l'heure où la démagogie du Front National lui permet d'arriver premier dans les intentions de vote de certaines élections, il est plus que nécessaire de réfléchir à la manière de*

*faire de la politique, de faire de la pédagogie et de l'information. C'est dans cette orientation qu'il dirige son abstention conclut Monsieur LEBEZ.*

*Monsieur le Maire passe alors la parole à Monsieur PIC.*

*Monsieur PIC souligne que le vote du budget est un acte important de la vie d'une commune. Par cet acte, se traduit la vision de l'équipe municipale et s'incarne sa politique pour l'année à venir et même plus loin. Conscient de cette importance et de ces enjeux, Monsieur PIC se positionne aujourd'hui vis-à-vis de ce budget qui reflète sans surprise le débat d'orientation budgétaire présenté il y a 15 jours.*

*La position d'ensemble vis-à-vis de ce budget est donc dans la ligne de ce qui a été dit lors du D.O.B. Concernant la section de fonctionnement, Monsieur PIC note le contexte tendu de baisse de la DGF de 300 000 € heureusement compensé par la hausse des recettes de la fiscalité liée non pas à l'augmentation des impôts qui restent stables mais à l'augmentation des bases fiscales.*

*Ce budget est un budget de rigueur en ce sens qu'il présente une section de fonctionnement en baisse par rapport à l'an dernier. (- 1,7 % sur la gestion courante, - 0,7 % sur les charges générales et - 3,2 % sur les charges de personnel).*

*Mais Monsieur PIC constate que l'effort est très variable selon les secteurs, et qu'il n'y a pas « un coup de rabet » indifférencié de 2 % sur l'ensemble des secteurs. Par exemple, pour le secteur de la sécurité : il y a + 8 ;, sur l'enseignement : +1 % ; sur sport et jeunesse : - 1,7 % ; sur la culture : - 4,3 % et sur le social et la santé : - 12 % (baisse due à une diminution de personnel). Les dépenses comparées par fonction.*

*Monsieur PIC s'interroge sur les choix de priorité qui ont été faits. Il estime qu'ils ne vont pas dans le sens d'une attention envers les plus fragiles et dans la construction et le renforcement du lien social. Les arbitrages faits fragilisent le bien vivre ensemble et bien des aspects importants de la qualité de vie à Saint-André, et ce, même si on peut se réjouir de l'effort global qui est fait dans les dépenses de fonctionnement.*

*On constate par ailleurs que les recettes de fonctionnement ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement plus le remboursement de la dette. Concernant la section d'investissement, Monsieur PIC estime qu'elle est inquiétante quant au manque de perspectives d'avenir qu'elle traduit. Par définition, l'investissement prépare l'avenir et s'inscrit dans le temps, et Monsieur PIC pense que l'on ne voit pas que quelque chose se dessine dans cette section d'investissement : « Après 14 années d'exercices d'administration de l'actuelle majorité, on peine toujours à voir quelle est l'ambition et comment est préparé l'avenir » note Monsieur PIC qui souhaiterait que des orientations fortes se dégagent. « Des sujets sont régulièrement évoqués mais jamais traités (exemple : la réfection de l'Eglise) comme si leur récurrence témoignait du fait qu'il y avait une difficulté à tenir une ligne précise dans l'exercice du mandat note-t-il » note-t-il.*

*Il y a un manque de vision estime Monsieur PIC qui note que faute de mieux il est proposé d'entretenir à minima le patrimoine communal. Cela est nécessaire mais insuffisant pense Monsieur PIC car aucun équipement nouveau ne se profile alors que des besoins existent (exemples : équipements de quartier pour faciliter les activités des enfants et adolescents en particulier, un agrandissement de la bibliothèque etc...).*

*Monsieur PIC rejoint les propos de Monsieur LEBEZ quant aux 250 000 € qui seront consacrés en 2015 à la réhabilitation de l'Eglise. Cela est annoncé comme une 1<sup>ère</sup> tranche, mais quand il est demandé quel est le programme pluriannuel, la réponse a été pour le moins évasive, fondée sur des comparaisons avec des réhabilitations qui ont pu avoir lieu ici ou là, ce qui donne le sentiment qu'on avance sans trop savoir où on va.*

*Monsieur PIC souligne qu'on pourrait se féliciter d'un budget qui, en apparence, est maîtrisé, mais force est de constater que la dépense d'équipement par rapport à la population est nettement inférieure à la moyenne nationale de la strate. Ce faible investissement qui dure depuis plusieurs années lui semble ne laisser place qu'à deux interprétations :*

- *L'équipe précédente avait tellement bien travaillé et préparé l'avenir qu'il n'est plus besoin d'investir depuis près de 14 ans. Mais Monsieur PIC est convaincu que des choses importantes sont à faire parce que Saint-André change et que les besoins évoluent.*
- *La majorité ne prépare pas bien l'avenir. Cela est inquiétant parce que Saint-André se transforme et que des enjeux majeurs existent en matière d'urbanisme, ou en matière de lien social, de vie dans les quartiers. Face à ces enjeux, Monsieur PIC pense que le temps de l'investissement est arrivé, et qu'il y a une situation d'endettement qui laisse des marges de manœuvre et qu'actuellement, il y a des taux d'intérêt qui sont particulièrement bas et des perspectives de recettes fiscales en hausse grâce à l'augmentation des bases fiscales. On pouvait donc envisager une politique plus ambitieuse sans prendre de risques majeurs estime Monsieur PIC qui pense que ce budget 2015 ne traduit pas l'expression d'une réflexion véritable sur le Saint-André de demain. Il espère que le prochain budget sera plus encourageant de ce point de vue.*

*Monsieur PIC observe qu'une gestion qui pourrait paraître prudente et raisonnable peut être, en fait, une gestion myope dans certaines circonstances car ne parvenant pas à prendre en compte les enjeux et compromettant de ce fait l'avenir. « La bonne gestion, même si elle n'existe pas dans l'absolu, est une gestion qui est adaptée à son temps et aux circonstances et ce n'est pas ce qui est proposé aujourd'hui. Et c'est pour marquer notre désaccord avec ce budget, qui traduit une politique timorée et inquiétante pour l'avenir de Saint-André, que nous voterons contre ce budget » conclut Monsieur PIC.*

*Monsieur CAPPELLE s'associe aux propos de Monsieur LEBEZ et Monsieur PIC. Il observe une certaine diminution dans des secteurs qui lui apparaissent significatifs d'un manque de maîtrise du sujet. Monsieur CAPPELLE rappelle que pendant la campagne municipale, la municipalité s'était engagée sur une non-augmentation des impôts, ce qui est louable, mais pour autant il y a des choses à améliorer sur le terrain et il ne faut pas récidiver avec de l'urbanisme comme à Sainte-Hélène : il faut trouver quelque chose qui sied mieux aux habitants, avec les services qui leur faut, comme des salles par exemple. Monsieur CAPPELLE conclut en disant qu'il s'abstiendra sur cette question.*

*Monsieur DELAPLACE est choqué d'entendre qu'il n'y a pas d'ambitions sur ce budget et que celui-ci ne prépare pas l'avenir : « En effet, la ville consacre près d'un tiers de ses dépenses de fonctionnement à l'Education, aux écoles et à leur entretien, au Projet Educatif Local, à l'accompagnement des projets d'écoles tout au long de l'année, à l'Enfance et la Petite Enfance (crèches, haltes garderie, relais d'assistantes maternelles), à la Jeunesse (le 97.Jeunes, les Centres de loisirs, le Point Informations Jeunesse, le Cyber Centre), à l'Ecole de Musique. Ces 3,5 millions d'euros sont consacrés à l'avenir car lorsque l'on dépense 1 euro dans l'éducation, l'enfance, la jeunesse, la culture ou le vivre ensemble, on prépare l'avenir et on n'est pas dans des formules incantatoires et surfaites ».*

*Donc, Monsieur DELAPLACE affirme que ce budget est un budget qui prépare l'avenir et c'est une ambition formidable de dire que le 1<sup>er</sup> pôle de dépenses de la ville de Saint-André c'est d'accompagner les enfants dès leur plus jeune âge jusqu'à leur majorité et même au-delà sur certains projets souligne-t-il.*

*Monsieur DELAPLACE revient ensuite sur les propos de Monsieur LEBEZ quant au manque de lisibilité des documents. Il souligne que ce dernier parle toujours de la forme, mais jamais du fond.*

*Monsieur DELAPLACE s'adresse alors à Monsieur LEBEZ : « En revanche, ce qui devient lisible, c'est qu'il va falloir commencer à travailler sur le fond et votre adage annoncé au début du mandat*

*“quand je n’aurai pas suffisamment la connaissance des dossiers, je m’abstiendrai” peut marcher une fois ou deux, mais à un moment donné il faut bien se mettre à connaître les dossiers ! »*

*Monsieur DELAPLACE note qu’il est nécessaire d’accepter les règles du jeu : ce qu’est un budget, son formalisme et sa relative complexité.*

*Ce budget montre l’effort fait pour contenir les dépenses de fonctionnement et de personnel notamment, sans diminuer la qualité des services sans en supprimer et tout en proposant de nouveaux projets, et cela est presque un exploit.*

*Monsieur DELAPLACE conclut en affirmant son optimisme quant à ce budget : « en accompagnant les andrésiens et les andrésiennes dès leur plus jeune âge, ce budget construit l’avenir ».*

*Monsieur le Maire note que parfois, en écoutant les débats, il se demande si c’est bien de Saint-André que l’on parle.... Il souligne qu’il essaye toujours d’éviter les postures car cela ne fait pas progresser et qu’il écoute tous les arguments, même venant de personnes ne partageant pas ses propres convictions.*

*Lors du débat à l’occasion du D.O.B, les propos ont été centrés sur la question de l’urbanisme à Sainte-Hélène et la presse a retenu cette question. Or quelques jours après cette séance de Conseil Municipal, avait lieu la cérémonie d’accueil des nouveaux andrésiens dont certains vivaient à Sainte-Hélène. Après la présentation de la Ville, et avant même le verre de l’amitié, des habitants de Sainte-Hélène sont venus spontanément vers lui pour exprimer leur satisfaction d’habiter ce quartier et leur désaccord sur ce qui avait été repris dans la presse. Ces personnes se disaient ravies de vivre dans ce quartier au bord de l’eau, même s’ils étaient encore en attente qu’il soit complètement terminé tant sur la voirie que l’animation commerciale. Et Monsieur le Maire l’affirme : « C’est ça la raison du vote : à un moment donné, sur Sainte-Hélène, ceux qui viennent vivre dans ces nouveaux logements sont contents d’habiter là et pensent que cet habitat est totalement adapté à leur mode de vie ».*

*Monsieur le Maire signale par ailleurs qu’il a rencontré par hasard une personne dans le train qui l’a abordé pour lui dire qu’elle mesurait le privilège d’habiter à Saint-André eu égard aux services proposés. Monsieur le Maire note que c’est normal dans le jeu politique que des points de vue différents s’expriment notamment pour avoir une petite phrase dans la presse le lendemain. Il ne critique donc pas plus lourdement cette méthode, mais il souhaite répondre sur le fond à chacune des interventions.*

*Concernant l’intervention de Monsieur CAPPELLE sur l’urbanisme, il réaffirme que l’urbanisme à Sainte-Hélène est considéré comme étant de qualité et il le restera tout en préservant l’identité de Saint-André qui ne sera jamais considérée comme une ville dortoir, sous équipée.*

*Monsieur le Maire revient ensuite sur les propos de Monsieur LEBEZ. Il observe que lorsque l’on est élu, on ne peut jamais rentrer autant dans les détails des dossiers comme peuvent le faire les services.*

*Il note par exemple, qu’en tant que Conseiller Général trois jours ont été consacrés à la discussion budgétaire pour 2,7 milliards d’euros en fonctionnement et 1,4 milliard d’euros en investissement et il ne lui a pas été possible d’analyser la totalité des budgets en matière d’éducation, de solidarité, d’APPA, les collèges etc.... Et il est vrai qu’il y a toujours cette forme d’insatisfaction reconnaît Monsieur le Maire qui pense que le rôle des élus est de se demander, sur une discussion budgétaire par rapport aux priorités politiques, quels sont les principes que je veux défendre ? Quelles sont les convictions et comment se traduisent-elles dans les politiques mises en œuvre ? « Etre élu c’est être les obligés du peuple pour mettre en œuvre des politiques au nom des projets que l’on a défendus. »*

*Monsieur le Maire salue la prouesse des services qui préparent ce budget pour le mois de décembre pour pouvoir commencer à fonctionner dès janvier et cela est un atout souligne-t-il. Cela nécessite de respecter un calendrier serré, avec un D.O.B que l’on pourrait essayer de faire effectivement plus tôt fin novembre, mais avant ce n’est pas possible eu égard au travail de préparation nécessaire, à la*

*tenue des commissions, des réunions d'arbitrages financiers qui doivent précéder ce D.O.B. Monsieur le Maire affirme son profond respect de la démocratie et de l'ensemble des élus du Conseil Municipal et il rappelle que des commissions se réunissent, que la présentation des documents budgétaires est pédagogique, qu'il est répondu à toutes les questions.*

*Monsieur le Maire revient alors sur la question de mettre en ligne des documents comme le budget avant qu'ils soient votés. Il pense que ce ne serait pas respecter les élus d'agir ainsi car il ne peut préempter par nature le vote du Conseil le budget n'étant effectif qu'au moment du vote au Conseil Municipal : « la démocratie représentative, les personnes choisies par les andrésiennes et les andrésiens en mars 2014, c'est l'ensemble du Conseil Municipal et il faut respecter le résultat des votes en séances du Conseil Municipal car respecter les personnes c'est aussi respecter leurs représentants ».*

*Par ailleurs, Monsieur le Maire n'accepte pas la suspicion concernant le PPI. Il signale que bien-sûr il y a des projets, mais un PPI, ça peut être « une tarte à la crème » : « comment faire un plan pluriannuel d'investissements quand on est à ce point brutalisé par l'Etat ? Si un PPI était affiché, comment le respecter si la conjoncture, les changements, les circonstances viennent en permanence bouleverser notre environnement ? »*

*Aujourd'hui, poursuit-il, la commune traverse de grosses turbulences avec une baisse de dotation de 100 000 € (somme qui correspondrait au remboursement annuel d'un emprunt de 700 000 €) puis une autre baisse de 200 000 € l'année suivante et encore 200 000 € l'année d'après et Monsieur le Maire observe que d'afficher un PPI, dans ces périodes aussi troublées, ce serait manquer de respect aux élus et aux andrésiens : « Ce serait afficher des priorités pour lesquelles nous ignorons si nous serons en capacité de les mettre en œuvre » souligne-t-il.*

*Néanmoins, certaines priorités ont été affichées : la rénovation de l'Eglise, l'entretien du patrimoine, l'agrandissement du tennis dès que possible et la sanctuarisation des services.*

*Monsieur le Maire revient alors sur le chiffre évoqué par Monsieur PIC : +8 % sur la sécurité. Monsieur le Maire assume ce choix d'installation des caméras vidéo qui coûte un peu cher effectivement, en fonctionnement et donc l'augmentation du budget sur la sécurité.*

*De la même manière, Monsieur le Maire assume le budget Education/Enseignement. Il demande : « qui ici pourrait penser qu'on sacrifie l'Education alors que c'est la principale priorité ? ». Monsieur le Maire note à ce sujet que par rapport à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et des NAP, la ville de Saint-André est considérée comme l'une des communes les plus à la pointe tant dans l'organisation que dans les moyens qui y sont consacrés. « Dire que sur ce budget, on sacrifie une part de l'Education, c'est un procédé qui ne s'appuie pas sur des réalités ».*

*Concernant la Culture, il y a eu, lors de décisions modificatives, des subventions exceptionnelles rappelle-t-il qui font que l'on peut penser que le budget culture baisse, mais, Monsieur le Maire affirme qu'il ne baissera pas. Il évoque alors les contacts en cours dans le cadre de Lille 3000 pour le programme Fantastique 2015 et les programmations qui vont être faites à Saint-André.*

*Monsieur le Maire signale qu'il se passe beaucoup de choses à Saint-André en comparaison d'autres villes, même plus importantes. Il rappelle que le montant des subventions aux associations culturelles n'a pas baissé et si on regroupe les dépenses pour l'Ecole de Musique, le Zeppelin et l'ensemble des associations culturelles, la ville de Saint-André tient allègrement son rang.*

*Pour ce qui est du budget en matière sociale, Monsieur le Maire explique que la baisse ne se fait pas au détriment des personnes bénéficiaires. Il y a simplement eu une mutualisation et une réorganisation*

*des services pour faire en sorte d'assurer le même service avec moins de personnel. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une diminution du service offert.*

*Quant à la préparation de l'avenir et des investissements, Monsieur le Maire a entendu les propos qui ont été tenus affirmant qu'il faudrait de nouveaux investissements (sans plus de précisions d'ailleurs note-t-il), financés par l'endettement (puisque les taux sont peu élevés comme l'a fait remarquer Monsieur PIC).*

*Mais s'exclame Monsieur le Maire : « les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain ! » Ce que Monsieur PIC propose donc c'est ce qui se passe aujourd'hui à Lille : des investissements sont réalisés et à terme les impôts augmentent. A la question de savoir si on peut aujourd'hui financer des investissements par d'endettement et donc l'impôt de demain, Monsieur le Maire répond « NON » contrairement à ce que propose Monsieur PIC.*

*Il souligne qu'il s'agit là d'un réel clivage avec Monsieur PIC qui considère qu'on peut encore un peu plus faire appel à l'impôt et donc à l'argent des contribuables, ce que l'équipe majoritaire se refuse de faire, car elle pense que ce choix n'est pas adapté à son temps aux circonstances et à la crise .*

*Monsieur le Maire le réaffirme : les andrésiens sont heureux de vivre à Saint-André, le niveau des services vaut largement ce qui existe ailleurs, la commune n'est pas sous équipée, et la ville ne manque pas d'ambitions.*

*Monsieur PIC note qu'il n'est absolument pas convaincu par l'argumentation concernant le PPI. Ce serait la première fois que sous prétexte que l'avenir est incertain (ce qui est le cas par définition), on ne peut plus définir des choses de façon un peu plus précise, quitte à les amender en fonction des circonstances.*

*Monsieur PIC note que les propos de Monsieur le Maire pourraient amener à s'interroger sur le fait de savoir pourquoi tous les chefs d'entreprises montent des business-plans pluriannuels et s'ils ne perdent pas leur temps puisque l'avenir est incertain et mouvant ! Il estime que l'incertitude de l'avenir ne justifie en rien le fait de ne pas présenter un PPI avec effectivement les précautions d'usage et il maintient que les chiffres qu'il a donnés ne sont pas inventés, qu'ils sont têtus et qu'il n'a fait que les livrer.*

*Il signale qu'il n'a pas dit qu'il n'y avait aucun effort sur l'enseignement et qu'au contraire il a fait observer une augmentation de 1 %.*

*Pour ce qui est de la baisse des dotations, Monsieur PIC rappelle qu'il a voté la dernière motion qui s'opposait à la baisse. Il ne se sent donc pas du tout en porte à faux à ce sujet.*

*Quant aux reproches que lui sont faits d'être dans des postures, il retourne à Monsieur le Maire cette critique lorsque Monsieur le Maire exprime que puisque socialiste et de gauche, forcément, le seul réflexe de Monsieur PIC est l'augmentation des impôts. Monsieur PIC signale qu'il n'a pas évoqué l'augmentation des impôts en termes de taux, mais qu'il a parlé du contexte actuel de taux d'intérêt particulièrement faibles et que dans ce point de vue il n'était pas forcément inintéressant d'envisager l'emprunt sachant par ailleurs que les bases fiscales de Saint-André sont appelées à se développer dans les années qui viennent. C'est sur ces bases, sans augmenter les taux, que des recettes de fonctionnement peuvent être prévues en hausse permettant ainsi de supporter une charge de la dette en hausse sans augmenter les impôts pour faire face à des besoins réels.*

*Monsieur PIC conclut : « En termes de posture, je ne suis pas sûr que vous ne soyez pas le maître et moi l'élève... »*

*Monsieur MIELKE fait observer que les finances de Saint-André n'ont pas commencé en 2004, mais en 2001 avec la situation financière que la nouvelle équipe élue a trouvée. Il évoque les conclusions de l'audit et la démission d'un adjoint aux finances de l'équipe précédente qui estimait que les choix faits*



*par l'ancien Maire n'étaient ni pertinents, ni raisonnables pour la Ville. Depuis 2001, une politique de rationalisation a été menée affirme-t-il.*

*Concernant le PPI, c'est un document très rigide comprenant des autorisations de programmes et des crédits de paiement. C'est la raison pour laquelle peu de ville mettent en place ce document qui doit être voté par le Conseil Municipal souligne Monsieur MIELKE.*

*Il note qu'effectivement la commune n'est pas très endettée, mais ce n'est pas pour autant qu'elle a de grandes marges de manœuvre en raison du passé et du contexte qui évolue.*

*Il estime que ce budget présenté permet le maintien de la qualité des services, l'entretien du patrimoine, même si cela n'est pas très visuel estime-t-il.*

*Concernant l'intervention de Monsieur CAPPELLE sur le manque de salles, Monsieur MIELKE rappelle le projet d'acquisition du restaurant Rhodia.*

*Il conclut que ce budget est un budget rigoureux plus que de rigueur et qu'il est ambitieux et affirme que les gens qui viennent vivre à Saint-André le font par choix d'une réelle qualité de vie.*

*Monsieur LEBEZ revient sur la question de la mise en ligne du budget. Il souligne qu'il parlait surtout des élus. Le document pédagogique fait par Monsieur l'Adjoint aux Finances transmis précédemment sera peut être, à postériori mis en ligne mais c'est surtout pour que les élus puissent avoir les éléments pour une deuxième lecture et il note qu'il n'évoquait pas le budget en lui-même qui doit être voté pour être diffusé.*

*Monsieur LEBEZ souligne qu'il découvre effectivement les postures que peuvent avoir les uns et les autres. Il fait observer qu'il ne comprend pas le terme « opposition » car ce mot n'est pas l'opposé du terme « majorité ». Il n'existe effectivement pas d'autres mots pour parler des listes minoritaires par rapport aux listes majoritaires, mais il n'a pas de position de principe d'opposition par rapport aux propositions de l'équipe majoritaire.*

*Concernant le PPI, Monsieur LEBEZ en comprend bien la complexité, mais il pense qu'à défaut de voter un PPI, il pourrait y avoir une meilleure visibilité des travaux envisagés car « ce n'est pas parce qu'un plan de vol est affiché qu'on ne peut pas naviguer à vue en cas d'intempéries »*

*Il revient enfin sur les propos de Monsieur DELAPLACE et note qu'il est juste de dire qu'il ne se présente pas en Conseil Municipal en tant que spécialiste : « Il y a neuf mois, quand le constat a été fait par quelques andrésiens qu'ils ne se retrouvaient pas dans les listes municipales, ils ont décidé de monter une liste avec l'ambition un peu naïve de passer un message, par une présence, passer des informations qui seront soit comprises, soit mises de côté »*

*Monsieur LEBEZ reconnaît qu'il ne connaît pas encore toutes les arcanes d'un budget, mais il souligne que la patience est une vertu ! : « le fond sera travaillé, des propositions seront faites et j'espère que de principe, elles ne seront pas considérées comme étant d'opposition ».*

*Monsieur le Maire souligne que ses propos étaient nuancés et gradués entre ce qu'il considère comme des forces minoritaires et des forces qui se positionnent en opposition, chacun des choix et des positionnements étant respectable note-t-il.*

*Concernant le PPI, Monsieur le Maire fait remarquer qu'il est simple : « c'est notre programme et les engagements qu'on a pris devant les andrésiens et les andrésiennes ; la rénovation de l'église, l'entretien du patrimoine, le tennis si possible et si la conjoncture devient meilleure, d'autres investissements ».*

*Monsieur le Maire pense que la politique française et le pays ont trop souffert de la fuite en avant de ses responsables politiques. Sous prétexte de vision, ceux-ci se sont parfois lancés dans des équipements qui étaient des aventures et qui ne se justifiaient pas forcément par rapport à leur utilité publique. Dans les autres pays européens, il existe sur une plus grande sobriété dans les choix d'investissements.*

*Une forme de modernité c'est d'aborder ces questions budgétaires avec sobriété : à partir du moment où 57 % du PIB est consacré à la dépense publique, il faut que chacun dans son coin aborde les questions budgétaires en évitant toute fuite en avant.*

*Dans un PPI il peut être facile d'annoncer des priorités : Monsieur le Maire rappelle qu'au sein du Conseil de Communauté deux priorités avaient été votées : la piscine olympique de Tourcoing et le curage de la vieille basse Deûle avec la remise en eaux de la Deûle jusqu'au Palais de Justice de Lille (45 millions d'euros ont été inscrits dans le PPI communautaire pour ce projet), les architectes avaient même été choisis, et au dernier moment, il a été décidé de ne plus faire ce projet !!*

*Monsieur le Maire souligne que ce n'est pas par rapport aux convictions de Monsieur PIC qu'il a mis en avant le clivage qui existe entre eux. Il trouve très intéressant ces questions sur les investissements et la possibilité de surendettement et salue le courage de la position de Monsieur PIC à ce sujet, mais il estime que le raisonnement de ce dernier ne va pas jusqu'au bout : il manque une clarté vis-à-vis des électeurs et des électrices : à partir du moment où on s'endette on crée les impôts de demain : c'est une évidence : il faut bien payer cette dette et ces intérêts insiste Monsieur le Maire.*

*Quant à la croissance des bases Monsieur le Maire signale qu'elle est toujours beaucoup plus lente que ce que l'on peut espérer et qu'il faut être prudent.*

*Il poursuit en disant qu'il sera intéressant à la fin du mandat de faire le bilan des villes qui ont pu préserver leur niveau de services, celles qui ont été obligées de diminuer le périmètre des services publics (fermeture de piscine, restrictions dans les écoles de musique par exemple).*

*Monsieur le Maire veut pouvoir tenir les deux bouts : ne pas augmenter les impôts et maintenir le haut niveau de services. « C'est l'obsession qui est la nôtre dans ce contexte extrêmement troublé avec la baisse des dotations et des recettes de fonctionnement de 700 000 euros ». Il est indispensable d'être précautionneux et d'éviter toute fuite en avant parce que nous vivons un réel choc affirme Monsieur le Maire et le défi est de continuer à offrir les mêmes services aux andrésiens sans augmenter les impôts tout en continuant à investir au maximum.*

*Monsieur le Maire conclut en notant que le débat budgétaire a été intéressant parce qu'il est apparu un réel clivage entre l'opposition et la majorité avant de passer la question au vote.*

**ADOPTÉE : 29 VOIX POUR**

**2 ABSTENTIONS (Mrs LEBEZ et CAPPELLE)**

**2 VOIX CONTRE (Mme CAVROT et Mr PIC)**

#### **QUESTION N° 1/5**

#### **OBJET : SUBVENTIONS 2015**

CCAS	110 376,00
Agence Départementale d'Information sur le Logement ADIL	1 800,00
ALCEMS	200,00
Amicale Laïque Clenquet	639,00
Amicale des Sapeurs pompiers	1 754,00
AMEJD nord pas de calais	200,00

Archipel	54,00
Artisans et Commerçants de Saint-André ARCOSA	2 000,00
Association contre la myopathie	169,00
Association d'aide aux victimes	2 500,00
Association des anciens des forces françaises en Allemagne	110,00
Association des donateurs de sang	300,00
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Libre (APEL) collège St Joseph	700,00
Association française premiers secours Croix Blanche	1 140,00
Association le nouveau monde du blues	12 000,00
Association sportive OGEC ST Joseph	432,00
Association sportive Collège Jean Moulin	806,00
Association sportive Ecole Camus Sévigné	398,00
Avec ton cœur	1 000,00
Bidothèque	72 000,00
CAP	650 774,00
Centre départemental d'Accès au droit CDAD	5 000,00
Cercle andrésien des jeux de l'esprit CAJE	500,00
Cercle aquariophile andrésien	770,00
Cercle St Jean	1 500,00
Chambre des métiers du Nord	791,00
Club des philatélistes	174,00
Club des seniors	1 642,00
Club Léo Lagrange	1 000,00
Club Nord madame	240,00
Club Ornithologique	70,00
Comité des œuvres sociales COS	51 214,00
Comité d'Organisation du Tournoi International de Football COTIF	35 700,00
Compagnie les Voyageurs en résidence	20 000,00
Compagnie les Voyageurs pour le fonctionnement de la structure	128 000,00
Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de vie CLCV	500,00
Courses et passions	400,00
Corps et métaphore	1 500,00
Croix rouge française	500,00
Eclaireurs et éclaireuses de France	2 333,00
Espaces et jardins	100,00
Foot en salle	105,00
Groupement des Commerçants pour l'Animation des Marchés G'CAM	1 000,00
Gym loisirs forme	536,00
Judo Club Andrésien	2 060,00
La Boule andrésienne	510,00
Les amis de Dormagen	8 000,00
Les amis de Bridge	4 000,00
Les Restos du Cœur	620,00
Marcel et nos voisins	200,00

Nord Promotion Loisirs	107,00
Organisme Social de Logement OSLO	8 500,00
Poste entraîneur sportif	25 000,00
Remboursement des frais aux clubs sportifs : déplacements	31 000,00
Remboursement des frais aux clubs sportifs : stage	1 800,00
Réseau diabète obésité	168,00
Résidents de la rue Georges Maertens	82,00
Saint-André / Wieliczka	3 600,00
Scouts de France	2 500,00
Scouts de France - frais de formation	1 805,00
Secours Populaire Français	4 200,00
Sté colombophile Les Ailes d'acier	437,00
Syndicat d'initiatives de St André	4 000,00
Tactis intervention team	100,00
Tennis club de St André	4 950,00
Tennis club de St André - contrat enfance jeunesse	500,00
Théâtre Pinocchio	9 000,00
UNC UNCAFN Anciens combattants	1 071,00
USSA basket - CEJ	6 000,00
USSA cyclo	1 400,00
USSA Omnisports	56 973,00
Veritas Poetas stilo Edit	328,00
Vivre à Ste Hélène - CEJ	300,00
Aide aux projets Ecole Camus Sévigné (Coopérative)	3 522,00
Aide aux projets Ecole Desbordes Valmore (Coopérative)	1 874,00
Aide aux projets Ecole La Fontaine (Coopérative)	1 200,00
Aide aux projets Ecole St Joseph	2 796,00
Aide aux projets Ecoles Jules Ferry / M Curie (Coopérative)	6 365,00
Aide aux projets Ecole La Cessoie	827,00
BCD Ecole Desbordes Valmore (Coopérative)	500,00
BCD Ecole Marie-Curie / Jules Ferry (Coopérative)	500,00
BCD Groupe Scolaire des Peupliers Ecole Camus Sévigné (Coopérative)	500,00
BCD Groupe Scolaire Peupliers Ecole La Fontaine (Coopérative)	500,00
Classes de découverte Camus Sévigné (Coopérative)	2 380,00
Classes de découverte Jules Ferry/ Marie Curie (Coopérative)	4 500,00
Classes de découverte La Cessoie (Coopérative)	2 480,00
Classes de découverte St Joseph (Coopérative)	4 560,00
Livrets scolaires d'évaluation classes de GS école Desborde Valmore (Coopérative)	165,00
Livrets scolaires d'évaluation classes de GS école La Cessoie (Coopérative)	103,00
Livrets scolaires d'évaluation classes de GS école La Fontaine (Coopérative)	145,00
Livrets scolaires d'évaluation classes de GS école St Joseph	68,00
Subvention livres de prix Ecole Desbordes Valmore (Coopérative)	1 368,00

Subvention livres de prix Ecole La Cessoie	786,00
Subvention livres de prix Ecole St Joseph	498,00
Subvention livres de prix Groupe Scolaire des Peupliers pour l'école La Fontaine (Coopérative)	1 080,00
Subvention pour cartouches d'encre Ecole Desborde Valmore (Coopérative)	350,00
Subvention pour cartouches d'encre Ecole J Ferry M Curie (Coopérative)	500,00
Subvention pour cartouches d'encre GS Peupliers (Coopérative)	750,00
Voyage fin de cycle Camus Sévigné (Coopérative)	1 000,00
Voyage fin de cycle Jules Ferry (Coopérative)	1 500,00
Voyage fin de cycle La Cessoie	2 160,00
Voyage fin de cycle St Joseph	1 200,00
OGEC frais de scolarité Ecole St Joseph	122 150,00
Participation au fonctionnement de l'Ecole La Cessoie	160 242,00
Surveillance cantine Ecole St Joseph	24 830,00
	<b>1 643 537,00</b>

**Les Membres du Conseil Municipal faisant partie du Conseil d'Administration d'une association subventionnée ne participent pas au vote de la subvention pour cette association, à savoir :**  
**Elisabeth MASSE : Saint André Wieliczka, Les Amis de Dormagen, Les Amis de Bridge, OSLO ; André DUBREUCQ : Les Amis de Bridge ; Rudy DELAPLACE : CAP, Bidothèque, Compagnie Les Voyageurs ; Christelle DELEBARRE : Compagnie Les Voyageurs, Les Amis de Bridge ; Philippe CALAIS : Les Amis de Dormagen, Les Amis de Bridge ; Jean Pierre EURIN : USSA Omnisports ; Claude WASILKOWSKI : Saint André Wieliczka, Les Amis de Dormagen, Les Amis de Bridge ; Thérèse VIEMON : Saint André Wieliczka, Les Amis de Dormagen, Syndicat d'Initiatives, Les Amis de Bridge ; Daniel BOUCAUT : Syndicat d'Initiatives, Les Amis de Bridge, Cercle Saint Jean ; Danielle SENECHAL : Vive à Sainte Hélène, Archipel, USSA Gymnastique ; Géraldine DELEMAZURE : Tennis Club de Saint André ; Nelly RICHARD : Syndicat d'Initiatives ; Patrick COLLARD : Les Amis de Dormagen ; Michel SCIARRINO : Les Amis de Dormagen, Henri DUSAUTOIS : USSA Omnisports, Les Amis de Dormagen ; Christian CALONNE : Les Amis de Dormagen ; Nicolas LE NEINDRE : OSLO ; Thomas FABRE : CAP ; Ambrine WIART : CAP, Les Amis de Bridge ; Gislaine CAVROT : Saint André Wieliczka, Les Amis de Dormagen ; Emmanuel PIC : Vivre à Sainte Hélène ; Loïc LEBEZ : Les Amis de Bridge**

*Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur CALAIS qui passe en revue les principales subventions.*

*Monsieur LEBEZ souhaiterait qu'il y ait un regroupement des subventions par thème : sport, culture, associations d'utilité publique, écoles etc... permettraient une meilleure lecture et une information aux andrésiens plus large.*

*Monsieur le Maire pense que cette remarque est juste et demande qu'elle soit prise en compte à l'avenir.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 1/6**

**OBJET : TRAVAUX D'INSTALLATION DE BACS TAMPONS A LA PISCINE MUNICIPALE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LMCU**

La Ville de Saint-André souhaite installer de nouveaux bacs tampons à la piscine municipale. Le coût global de ces travaux est évalué à 68 850 € HT (82 620 € TTC), sachant que Lille Métropole Communauté urbaine pourrait intervenir à hauteur de 50% sur le montant HT des travaux. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Lille Métropole pour ces travaux.

*Pour cette question et les quatre suivantes, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DUBREUCQ.*

*Concernant les bacs tampons, Monsieur DUBREUCQ explique que l'augmentation de la fréquentation de la piscine entraîne la nécessité d'installer de nouveaux bacs tampons. En effet, lors des entrées et sorties des baigneurs des bassins, il a été constaté une importante perte d'eau due aux débordements. Le remplacement des bacs tampons actuels limitera le phénomène et engendrera de ce fait des économies en matière de consommation de fluides. De plus l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à ces nouveaux bacs tampons, aura une influence sur la qualité de l'air grâce aux chloramines détruites.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 1/7**

**OBJET : TRAVAUX DE MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE DES COURTS DE TENNIS : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CNDS ET DE L'ADEME**

Afin de favoriser la pratique sportive locale, la Ville, sur proposition du Tennis Club, envisage de modifier l'éclairage intérieur du bâtiment situé avenue de la Résistance.

Ces travaux consisteraient au passage en éclairage par LED.

Le coût global de ces travaux est estimé à 45 833 € HT (55 000 € TTC), sachant que le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ainsi que l'ADEME pourraient intervenir dans le financement de ce projet.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention relative au financement de cette opération auprès du CNDS, de l'ADEME, ainsi qu'auprès de toute autre structure susceptible de financer ce type de travaux.

*Monsieur DUBREUCQ explique qu'il s'agit d'une part d'obtenir un éclairage uniforme et de meilleure qualité pour le confort des usagers et d'autre part d'effectuer de nettes économies de consommation d'énergie.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 1/8**

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DU BELVEDERE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La Ville souhaite entreprendre des travaux de réhabilitation du Belvédère, classé monument historique.

Le coût global de ces travaux est évalué à 100 000 euros. Les Bâtiments de France notamment, pourraient intervenir dans le financement de ces travaux.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention relative au financement de cette opération auprès des Bâtiments de France ainsi qu'auprès de toute autre structure susceptible de financer ce type de travaux.

*Monsieur DUBREUCQ note que les travaux nécessaires sont la réfection de la terrasse pour parfaire son étanchéité et la remise en état des murs intérieurs du bâtiment.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 1/9**

**OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE TOITURE DU CCAS ET DE LA PMI : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La Ville souhaite entreprendre des travaux de rénovation de la toiture du CCAS et de la PMI, parties haute et basse.

Le coût global de ces travaux est évalué à 120 000 euros. Le Conseil Général notamment pourrait intervenir dans le financement de ces travaux.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention relative au financement de cette opération auprès du Conseil Général ainsi qu'auprès de toute autre structure susceptible de financer ce type de travaux.

*Monsieur DUBREUCQ observe que ces toitures datent de plus de 40 ans et que des désordres ont été constatés malgré les interventions régulières des Services Techniques.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 1/10**

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'EGLISE DU CENTRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La Ville envisage des travaux de réhabilitation de l'église du centre. Une première phase consisterait en un ravalement sur les quatre façades du clocher et sur les façades droite et gauche du bâtiment.

Le coût global de ces travaux est estimé à 208 350 euros HT (250 000 € TTC).

Le Conseil Général notamment pourrait intervenir dans le financement de ce projet.  
Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention relative au financement de cette opération auprès du Conseil Général ainsi qu'auprès de toute autre structure susceptible de financer ce type de travaux.

*Monsieur DUBREUCQ souligne que ce fleuron du patrimoine communal, d'ailleurs classé patrimoine remarquable, nécessite des travaux de rénovation. La première étape verra le gommage des briques et des parties en pierre, le rejointoiement de la façade avant ainsi que les quatre faces du clocher. Les pierres et moellons, après réparation, se verront recouverts d'une patine de finition. Le tout sera terminé par l'application d'un hydrofuge jusqu'à saturation du support.*

*En conclusion, sur l'ensemble de ces délibérations concernant les demandes de subventions, Monsieur DUBREUCQ tient à remercier les Services Finances et Techniques pour la qualité des dossiers de demandes de subventions déposés.*

*Monsieur le Maire reconnaît la qualité des dossiers déposés mais souligne que la récolte ne sera peut être pas à la hauteur des espérances de la Ville, car les partenaires sollicités sont aussi en difficulté financière. Les montants sollicités ne seront peut-être pas tous accordés, mais Monsieur le Maire l'affirme : « on ne prendra pas prétexte du refus des subventions pour ne pas exécuter ces investissements ».*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **QUESTION N° 2/1**

**OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 4/2 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014 RELATIVE AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PORTANT SUR L'ACQUISITION ET LA LOCATION DE MATÉRIELS D'IMPRESSION DE PROXIMITÉ**

La mutualisation des besoins d'impression a fait l'objet d'une procédure en groupement avec Lille Métropole dont le principe a été approuvé par délibération numéro 4/2 du Conseil municipal du 30 septembre 2014.

La procédure de consultation publique consistait en un Appel d'offres ouvert composé de 2 lots. Le marché était d'une durée de 4 ans à compter de sa notification initiale.

L'allotissement était organisé comme suit :

Lot 1 : Acquisition et maintenance de matériels d'impression de proximité

Lot 2 : Location et maintenance de matériels d'impression de proximité.

Dans le cadre de ce groupement, la convention actait du choix de chaque membre entre l'acquisition ou la location du matériel.

Pour Saint-André, le choix se portait sur la location maintenance des matériels d'impression de proximité soit le lot 2.



Dans un courrier du 3 décembre 2014, la préfecture du Nord nous a demandé le retrait de la délibération du 30 septembre dernier au motif que les collectivités engagées dans la convention de groupement diffèrent selon les adhérents.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- Le retrait de la délibération numéro 4/2 du Conseil municipal du 30 septembre 2014.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **QUESTION N° 2/2**

#### **OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE POUR LA PASSATION D'UN MARCHE PORTANT SUR L'ACQUISITION ET LA LOCATION DE MATERIELS D'IMPRESSION DE PROXIMITE**

La mutualisation permet aux collectivités de la métropole et à leurs partenaires de bénéficier de conditions économiques plus favorables. Dans ce cadre est présenté un projet de convention de groupement de commandes dont l'objet est la mutualisation des besoins des partenaires en termes de matériels d'impression et de maintenance de ces matériels. L'objectif de la convention est de massifier les besoins des membres pour bénéficier de tarifs préférentiels.

Le projet se déroule en deux étapes : la première est la signature de la convention organisant le groupement de commandes. La seconde est le lancement de la procédure de passation de marchés publics.

Le coordonnateur du groupement de commandes est Lille Métropole. Il est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection, chaque membre du groupement signant avec le titulaire retenu un marché et s'assurant de sa bonne exécution pour ses besoins propres.

La mutualisation des besoins d'impression a fait l'objet d'une précédente procédure, laquelle a fait l'objet d'une déclaration d'infructuosité par la commission d'appel d'offres ad hoc. Ainsi l'intégralité de la procédure doit être relancée.

La procédure de consultation publique consiste en un Appel d'offres ouvert composé de 2 lots. Le marché sera d'une durée de 4 ans à compter de sa notification initiale.

L'allotissement est organisé comme suit :

Lot 1 : Acquisition et maintenance de matériels d'impression de proximité

Lot 2 : Location et maintenance de matériels d'impression de proximité

Dans le cadre de ce groupement, la convention actera du choix de chaque membre entre l'acquisition ou la location du matériel. Pour Saint-André, le choix se porte sur la location et maintenance de matériels d'impression de proximité soit le lot 2.

Le lot 1 est un marché à bons de commandes sans montant minimum ni montant maximum.

Le lot 2 est un marché à bons de commandes sans montant minimum ni montant maximum. Pour Saint-André, le montant estimatif maximum pour la location maintenance des matériels est de 160 000 € pour la durée du marché, soit 4 ans.

Par conséquent, le Conseil municipal décide :

- l'adhésion au groupement de commandes ayant pour objet un marché d'acquisition de matériels d'impression de proximité et sa maintenance dans le cadre du lot 1 ; et ayant pour objet un marché de location de matériels d'impression de proximité et sa maintenance dans le cadre du lot 2;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ;
- de désigner Jean Pierre EURIN comme membre titulaire et Monsieur Nicolas LE NEINDRE comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le Président de Lille Métropole à lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics ;
- d'autoriser Monsieur le Président de Lille Métropole à signer le marché ;
- d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux par la Commission d'appel d'offres pour un ou plusieurs lots, soit le lancement d'un nouvel appel d'offres, soit la passation d'un (de) marché(s) négocié(s), conformément aux dispositions des articles 35-I-1° ou 35-II-3° du Code des marchés publics ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts en section fonctionnement

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION : N° 3/1**

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD RELATIF A LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES, LA TELETRANSMISSION ET LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION**

De nouvelles contraintes juridiques obligeant les collectivités d'une part à utiliser de nouvelles procédures dématérialisées et d'autre part à accroître la sécurité de leur système d'information, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a constitué un nouveau groupement de commandes dont le périmètre est plus large que le précédent.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services suivantes :

- La dématérialisation des échanges entre administrations (tiers de télétransmission, plateforme de dématérialisation des marchés publics, ou autres télé-services et télé-formulaires),
- La sécurité des Systèmes d'Information pour des prestations d'études, d'audits ou des produits ou services de sécurité (certificat, gestion d'identité des agents et des élus, sauvegarde en ligne, pare-feu, wifi sécurisé...),

- Des prestations d'hébergement, de gestion de noms de domaine et de messagerie électronique,
- Des outils transversaux de dématérialisation interne : parapheur électronique, gestionnaire de délibérations, gestion électronique de documents, archivage électronique...,
- La formation à l'utilisation des outils, objets du présent groupement de commandes.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétentes est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des Marchés Publics,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour la durée des marchés conclus dans ce cadre,

Il vous est proposé :

- D'adhérer au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- D'Autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **QUESTION : N° 3/2**

#### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DES INFRASTRUCTURES DE GENIE CIVIL ENTRE LE SIVOM ALLIANCE NORD OUEST ET LA VILLE**

Le SIVOM, dans le cadre de sa compétence réseaux câblés, gère des infrastructures de génie civil constituées notamment de fourreaux et de chambres de tirages situées sur son territoire.

La commune utilise ou est amenée à utiliser ces infrastructures notamment pour l'interconnexion de ses bâtiments ou pour la mise en place de réseaux de vidéoprotection.

Ces infrastructures ont également vocation à être utilisées par des opérateurs de communications électroniques. Aussi, afin d'optimiser l'utilisation de ces infrastructures, le SIVOM Alliance Nord-Ouest souhaite mettre en œuvre des règles d'utilisation partagée.

Par conséquent, il vous est proposé :

- D'adopter les termes de la convention ci-jointe par laquelle le SIVOM Alliance Nord-Ouest met à disposition ses infrastructures de génie civil, à titre gratuit, pour une durée de 20 ans renouvelable tacitement et selon les règles d'utilisation qui y sont prévues,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

*Monsieur le Maire note que cette délibération résulte de la loi MAPAM et qu'elle n'est pas anodine.*

*Le SIVOM porte la compétence « câble » dans notre secteur depuis plus de 20 ans. A l'issue de cette durée, le SIVOM (et donc, les communes) est devenu propriétaire de ces infrastructures de génie civil. Un accord a été passé avec Numéricâble qui apporte à la Ville une redevance d'un montant de 25 000 euros par an.*

*La loi MAPAM a pour conséquence une dévolution gratuite de tous ces biens de génie civil vers la Métropole par décision du législateur (le montant de cet équipement est estimé, à l'échelle du SIVOM à quatre millions d'euros).*

*L'avantage de signer cette convention avant le 31 décembre 2014 c'est que l'on garantit la mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 20 ans. Cela doit être fait avant le 31 décembre, car la convention qui sera signée sera transférée à Lille Métropole en même temps que la dévolution des biens et des infrastructures de génie civil. Dans le cas contraire, LMCU deviendrait propriétaire des biens et facturerait aux communes 50 % de la redevance qui est reçue de Numéricâble et pour utiliser ces infrastructures, LMCU facturerait à la Ville un montant de 12 500 € par an si la convention n'avait pas été signée avant le 31 décembre 2014.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **QUESTION N° 3/3**

#### **OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES SERVICES RELATIFS A L'ENFANCE ET LA PETITE ENFANCE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2013 DU DELEGATAIRE**

Par délibération en date du 29 novembre 2012, le conseil municipal a délégué la gestion des services relatifs à l'Enfance et la Petite Enfance à l'association C.A.P. (Coordination Action Projet) jusqu'au 31 décembre 2017.

En vertu de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a l'obligation d'adresser à la collectivité délégante, un rapport annuel d'activités comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte, après examen par la commission consultative des services publics locaux.

La commission consultative des services publics locaux s'étant réunie le 9 décembre 2014, et ayant examiné le rapport annuel d'activités 2013 du délégataire,

Il vous est donc proposé de :

- prendre acte du rapport d'activités présenté par l'Association CAP délégataire, au titre de l'année 2013

*Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DELAPLACE qui présente ce rapport.*

*Dans les grandes lignes, l'année 2013 a été pour CAP la première année de la nouvelle DSP avec l'intégration des nouvelles orientations fixées par la Ville : réinvestissement de CAP sur la prise en charge de la pause méridienne, la qualification des centres de loisirs (organisation de semaines à thème, de stages culturels et sportifs, de séjours pendant l'été), renforcement des outils de communication.*

*D'un point de vue budgétaire, CAP a un budget de 2,6 millions d'euros. Les recettes proviennent de la subvention de la Ville qui est passée de 825 000 € à 915 000 € par an depuis la nouvelle DSP, la CAF à hauteur de 582 000 euros, l'Etat sur les contrats aidés pour 222 000 euros et la participation des usagers pour 556 000 euros.*

*En termes de dépenses, le premier poste budgétaire est celui des frais de personnel (1 900 000 euros).*

*CAP est une chance pour la commune de Saint-André souligne Monsieur DELAPLACE, car il s'agit d'un outil associatif qui fait preuve d'une réelle compétence dans le domaine de l'animation, de la gestion de personnel, de la gestion budgétaire et qui est en capacité de réactivité et d'innovation ainsi que cela a été prouvé dans la mise en place des NAP dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.*

*Monsieur DELAPLACE conclut qu'il s'agit d'un bel outil qui remplit parfaitement sa mission de service public, tant dans les crèches, haltes garderie que dans chacune des écoles de la Ville dans le cadre des activités périscolaires.*

*Monsieur le Maire note que lorsque l'on met en valeur la qualité de cet outil, il n'oublie pas que cet outil existait avant que l'équipe actuelle n'arrive. Mais il souligne que l'équipe actuelle a su être assez objective et lucide pour ne pas casser ce qui avait été imaginé par l'équipe précédente. « Ceci est aussi une marque de fabrique de notre équipe municipale » souligne Monsieur le Maire : l'outil a été conservé et complété pour être adapté aux nouveaux besoins comme l'organisation des NAP.*

*Monsieur le Maire donne alors la parole à Monsieur LEBEZ.*

*Ce dernier signale qu'il a participé à la commission consultative des services publics au cours de laquelle il a exprimé certains souhaits suite à la demande exprimée par Madame GRACEFFA d'ouvrir le Conseil d'Administration à des utilisateurs des services de la crèche notamment. Pour cela il faut que le cadre le permette et Monsieur LEBEZ a exprimé trois souhaits :*

- *Tenir un soin particulier à la communication lors de l'Assemblée Générale auprès des adhérents, des membres et pourquoi pas des acteurs éducatifs. Cela était l'objet du PEL de faire en sorte que les acteurs éducatifs travaillent ensemble et CAP est la structure qui touche le plus d'andrésiens.*
- *Prendre les emails des parents lors de l'inscription à CAP et communiquer clairement et efficacement sur l'ensemble des lieux lors de l'Assemblée Générale.*
- *Mettre à disposition les statuts de CAP. Monsieur LEBEZ rappelle que pour la première fois, cette année, les parents qui utilisent les temps récréatifs et les NAP, ont dû prendre une adhésion. Mais les parents ne savent pas à quoi ils ont adhéré dit Monsieur LEBEZ à qui il a été posé cette question, c'est pourquoi il souhaite que les statuts soient mis à disposition.*

*Monsieur le Maire prend note de ces souhaits mais rappelle que la règle de la DSP veut que l'association et les membres du Conseil d'Administration sont souverains et autonomes.*

**PAS DE VOTE**

**QUESTION : N° 3/4**

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES DE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE - EXERCICE 2013**

Conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication au Conseil Municipal en séance publique du rapport annuel de Lille Métropole Communauté Urbaine exercice 2013.

*Monsieur le Maire rappelle les trois âges de Lille Métropole :*

- *Celui des Pères Fondateurs avec la prise de compétences dans trois domaines : voirie, urbanisme aménagement et transports publics.*
- *Le deuxième âge : « la loi Chevènement avec la prise de compétence en matière de développement économique, des grands équipements sportifs et culturels, des grands événements sportifs et culturels, des gens du voyage, de l'Habitat et du logement et des espaces naturels.*
- *Aujourd'hui avec la loi MAPAM, la question de la transformation en « Métropole Européenne de Lille, MEL » avec le transfert de tous les réseaux et la question de la compétence tourisme et d'une compétence accrue en matière de développement économique par rapport à la Région même si ce point est encore en mouvance avec le projet de loi « NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en discussion, portant sur la répartition des compétences dévolues aux nouvelles Régions et*

*aux Départements. Cette loi qui est une sorte de revanche des Départements et des Régions sur les Métropoles, les communes restant le berceau de la démocratie locale.*

*Monsieur le Maire rappelle que le budget de LMCU est de 1,432 milliards d'euros en fonctionnement et 632 millions d'euros en investissement.*

*Il note que LMCU voit ses dotations baisser de 28 millions d'euros pendant trois années consécutives et qu'elle n'est pas en capacité d'assumer comme auparavant les déficits d'opération.*

*Cela signifie par exemple que sur Rhodia il sera peut être nécessaire de revisiter le projet s'il s'avère que le déficit d'opération sur la totalité de la ZAC est trop élevé pour pouvoir être sorti par Lille Métropole. Retourner la Ville sur elle-même et reconstruire dans des anciens quartiers industriels parfois pollués coûte en effet très cher souligne Monsieur le Maire.*

PAS DE VOTE

**QUESTION : N° 3/5**

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE ESPACE NATUREL METROPOLITAIN : EXERCICE 2013**

Conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication au Conseil Municipal en séance publique du rapport annuel du Syndicat Mixte Espace Métropolitain exercice 2013.

*Monsieur le Maire rappelle que ce Syndicat résulte aussi de la loi Chevènement. Autrefois ces compétences étaient portées sur un syndicat local qui regroupait à peu près les mêmes communes que le SIVOM et qui s'appelait « SIVA DEÛLE » et qui avait mis en place une politique à partir d'une vision : reconquérir la Deûle.*

*LMCU s'est emparée de cette compétence en 2002 avec le Plan Bleu et la création du Syndicat Mixte Espace Naturel Métropolitain.*

*Concrètement pour Saint-André, quand le quartier Sainte-Hélène sera terminé, c'est l'Espace Naturel Métropolitain qui investira les berges pour les aménager en lieux de promenade.*

*Le budget de ce syndicat mixte est d'environ 10 millions d'euros, il intervient dans les Jardins Mosaïques, le Parc de la Deûle, le Canal de Roubaix etc....*

PAS DE VOTE

**QUESTION : N° 3/6**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS EXERCICE 2013**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication au Conseil Municipal en séance publique du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2013.

*Monsieur le Maire passe la parole à Madame WASILKOWSKI.*

*Madame WASILKOWSKI souligne que la gestion des déchets ménagers c'est jeter moins, trier plus et traiter mieux.*

*Le développement durable et la gestion des déchets ménagers sont des enjeux de la vie quotidienne importants de Lille Métropole.*

*Il s'agit de promouvoir la qualité environnementale afin de faire de la qualité, la marque de Lille Métropole et d'assurer au quotidien la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la métropole, soit 85 communes pour 1,2 millions d'habitants.*

*Depuis 2008, tous les habitants trient leurs déchets (déchets recyclables ou non). Au total en 2013, 110 000 tonnes de déchets recyclables ont été récoltés, 30 800 tonnes par les bio déchets et 260 000 tonnes de déchets non recyclables. Ces derniers déchets pondéreux sont assez peu triés par les ménages et une communication adaptée est menée depuis fin 2012 pour en accroître le captage.*

*Concernant les encombrants, ils sont collectés selon leur nature grâce aux apports volontaires en déchetterie, camionnettes ou bennes saisonnière ou collecte en porte à porte sur rendez-vous à date fixe. (à Saint-André, à partir de janvier 2015). Les 12 déchetteries ont vu leur fréquentation augmenter de 11 % en 2013 par rapport à 2012 (1 189 000 visites).*

*Le tonnage global s'élève à 150 800 tonnes, soit, par habitant, 140 kg pour les déchets ménagers spéciaux, une camionnette est présente une fois par mois sur chacun des 197 points de collecte répartis sur l'ensemble du territoire selon un calendrier déposé en porte à porte. Peuvent également être déposés par les particuliers les déchets présentant un danger potentiel (irritants, inflammables etc...).*

*En 2013 en 13 400 visites 114 tonnes ont été ainsi récoltés.*

*Pour la collecte de porte en porte, il y a eu 2 100 tonnes récoltées par rendez-vous téléphonique. Madame WASILKOWSKI précise que les ressources de ce service sont composées de la TEOM ; des recettes provenant des éco organismes pour le recyclage de certaines catégories de déchets, ainsi que des recettes d'exploitation. Les charges correspondent à la compilation des coûts de fonctionnements des coûts payés aux prestataires chargés d'assurer des missions de collecte et de traitement et des charges d'amortissements supportés par la collectivité.*

*Les déchets des ménages en porte à porte (y compris la mise à disposition et l'entretien des récipients) reviennent à 58 euros par habitant en 2013.*

*Monsieur le Maire remercie Madame WASILKOWSKI et rappelle cette information : le service des encombrants « à l'ancienne » est supprimé à partir de janvier 2015 car des déchetteries existent à proximité (Quesnoy-sur-Deûle, La Madeleine) et un nouveau service avec prise de rendez-vous à domicile est mis en place.*

*Monsieur le Maire se félicite de cette nouvelle procédure car le jour des encombrants, la Ville était très sale et l'était de plus en plus au fur et à mesure que les villes voisines se voyait appliquer la nouvelle méthode.*

*De plus, ces jours là, certains actes de délinquance étaient constatés. Enfin, parmi les déchets mis aux encombrants, il y avait zéro récupération contrairement à ce que permet le dépôt en déchetteries ou l'enlèvement à domicile avec prise de rendez-vous.*

PAS DE VOTE



**QUESTION : N° 3/7**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EN MATIERE D'EAU POTABLE EXERCICE 2013**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication au Conseil Municipal en séance publique du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'eau potable exercice 2013.

*Monsieur le Maire passe de nouveau la parole à Madame WASILKOWSKI.*

*Madame WASILKOWSKI souligne que Lille Métropole garantit en amont la production et la distribution quotidienne d'une eau de qualité en quantité suffisante et de manière continue et en aval, Lille Métropole assure la prise en charge et le traitement des eaux usées avant leur rejet en milieu naturel. (La facture d'eau couvrant l'ensemble de ces services).*

*L'agglomération lilloise est alimentée en eau potable à partir de trois ressources : 20 % des eaux proviennent de la nappe des calcaires du carbonifère, 54 % de la nappe de la craie et 26 % de la Lys.*

*En 2013, plus de 60 millions de m3 d'eau potable ont été produits.*

*En 2011, la baisse de production constatée entre 2002 et 2009 s'est poursuivie suite à l'amélioration du rendement du réseau et à des conditions climatiques plus favorables.*

*En 2012, on observe une stagnation des quantités produites et en 2013, la baisse de la production s'est poursuivie.*

*Concernant l'opération de reconquête de la qualité des eaux menée par Lille Métropole depuis 2008 (ORQUE) la première mission fut de réaliser un diagnostic territorial multi pressions. Ce diagnostic a abouti à un bilan des pollutions sur la nappe. Les premiers axes de travail engagés dès 2010 furent : la sensibilisation pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'amélioration de la prise en compte des champs captants dans les documents et projets d'urbanisme, et la poursuite des efforts en matière d'assainissement.*

*En 2013, il y a eu aussi l'aboutissement de la démarche « captage Grenelle » qui a classé la protection des champs captants du sud de Lille comme prioritaire au niveau national parmi une liste de 500 captages.*

*En 2013, 38 kms de réseaux ont été renouvelés ainsi que 4 960 branchements réalisés pour un montant total de 18 millions d'euros.*

*Enfin, Madame WASILKOWSKI conclut en évoquant le prix de l'eau : en 2013, le m3 était à 3,77 € intégrant l'abonnement, la consommation, l'assainissement des eaux usées, les redevances de l'Agence de l'Eau et les taxes de l'Etat.*

*Lille Métropole propose d'ailleurs un prix au m3 parmi les plus faibles en 2013 (4,29 € en moyenne dans le Nord et 4,31 € dans le Pas-de-Calais, soit 12 % de moins.*

*Monsieur le Maire remercie Madame WASILKOWSKI de son intervention et observe qu'il y a pas de pays développé sans eau potable et traitement des déchets.*

**PAS DE VOTE**

**QUESTION : N° 3/8**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2013**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication au Conseil Municipal en séance publique du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement exercice 2013.

*Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MIELKE ;*

*Monsieur MIELKE note qu'il s'agit d'une régie directe sur l'ensemble du territoire communautaire. Il y a environ 4 700 kms linéaires de réseaux, 120 millions de m3 sont traités chaque année par les stations d'épuration.*

*Monsieur MIELKE donne ensuite trois chiffres importants en 2013 : reconstruction de la station d'épuration de Marquette pour un peu plus de 37 millions d'euros, extension et renouvellement de réseaux d'assainissement pour plus de 25 millions d'euros et le développement et le renouvellement des bassins de lutte contre les inondations pour un peu plus de 3,6 millions d'euros.*

**PAS DE VOTE**

**QUESTION DIVERSE POSEE PAR MONSIEUR LOÏC LEBEZ**

**OBJET : QUELS SONT LES MOYENS DE VOTRE AMBITION POUR LA MISE EN PLACE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE NOTAMMENT LES CONSEILS DE QUARTIERS**

*Monsieur le Maire note que lors d'un prochain Conseil, un temps spécifique sera consacré à cette question, qui doit être approfondie. Il n'a pas souhaité le faire lors de cette séance dont l'ordre du jour était déjà très lourd. Il souligne que les réflexions sont en cours et évoque les travaux menés sur le thème de la démocratie participative à Mulhouse et relayés par le journal Libération.*

*Monsieur le Maire donne alors la parole à Monsieur MIELKE en signalant qu'il ne s'agit pas d'un aboutissement mais d'une information d'étape.*

*L'intervention de Monsieur MIELKE est retranscrite ci-après :*

« On parle beaucoup depuis plusieurs années, de la « démocratie participative », terme générique qui englobe un grand nombre d'expériences diverses et variées, plus ou moins réussies. La démocratie participative, considérée parfois comme un remède miracle à la crise démocratique, est devenue une norme de l'action publique locale. Il est désormais considéré comme incontournable d'associer les citoyens aux décisions entre deux échéances locales et de le faire savoir.

Juridiquement, les contraintes qui poussent les élus à favoriser la participation de leurs administrés sont pourtant faibles. Je rappelle par exemple que les conseils de

quartier ont été créés par la loi du 27 février 2002, dite loi Vaillant, relative à la démocratie de proximité, dont les dispositions sont codifiées à l'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales. Cette loi pose l'obligation pour les communes de plus de 80 000 habitants de créer un ou plusieurs conseils de quartier dont le rôle est de développer la participation citoyenne.

Au-delà de ces dispositions légales, qui ne s'appliquent pas à notre commune, c'est donc la volonté politique des élus du suffrage universel qui est motrice. Au cours des mandats précédents, nous avons donc participé pleinement à l'essor de ces nouveaux outils démocratiques.

Notre équipe municipale a en effet innové dès 2002, en créant un Conseil des Jeunes. Au sein de ce dernier, ce sont environ 200 Jeunes qui ont déjà pu, concrètement, contribuer à la vie de notre commune. Rudy Delaplace, adjoint en charge de la Jeunesse, peut témoigner ici de l'intérêt des jeunes et de la ville pour ce type de structure. Rappelons également l'existence du Conseil des Sages, réunissant les senior andrésiens.

J'ajoute que la montée en puissance du numérique dans notre société a bouleversé les relations entre les citoyens et les institutions. C'est pourquoi Saint-André a rapidement mis en place des outils numériques qui permettent à la municipalité d'être en contact et d'échanger quotidiennement et même « en direct », avec nos concitoyens : depuis 2006 le service « Gestion de la demande citoyenne » autrement appelé « Allo Mairie » permet de recueillir, tous les mois, plus d'une trentaine de requêtes. Nous possédons un compte sur la plupart des réseaux sociaux auxquels participent nos concitoyens : Facebook, Twitter, Instagram. Ces outils seront, dans les mois qui viennent, encore un peu plus développés.

Mais avant tout notre marque, celle de l'équipe majoritaire, c'est la méthode que nous utilisons avec nos concitoyens, celle de la concertation et de l'expression. Ainsi avant tout projet de voirie, par exemple, ou chaque projet d'urbanisme, une ou plusieurs réunions sont systématiquement organisées afin de présenter le projet et de recueillir l'avis, les suggestions, les remarques et parfois les demandes de modifications de tel ou tel point. Ces réunions ont permis d'amender, voire même de stopper certains projets.

Je ne citerai que deux exemples l'un un peu plus ancien et un autre récent : Lorsque nous avons travaillé en partenariat avec LMCU sur le projet de rénovation et de nouveaux aménagements de voirie des rues Chanzy, Amiral Courbet et Villebois Maroeuil, nous avons bien sûr organisé une réunion de concertation près de 100 riverains y ont participé. Le projet prévoyait notamment de transformer l'espace derrière l'église en parking. Seules deux personnes avaient exprimé leur opposition. Trois semaines plus tard je reçois une pétition contre le projet argumentant sur le fait que les arbres seraient supprimés et que le parking serait superflu et ne répondrait pas à un besoin réel. Je retravaille le projet, je prévois deux places de stationnement en moins et nous préservons la totalité des arbres.

Lors de la seconde réunion les personnes présentes ont accepté à l'unanimité ce projet modifié.

Plus récemment, j'ai reçu deux courriers d'habitants de l'avenue de la Marne se plaignant des contraintes lors du changement de stationnement tous les quinze jours et demandant l'instaurer un stationnement unilatéral. Je pourrai tout à fait décider de l'instaurer, et, en plus, de choisir arbitrairement le côté pair ou impair, puis d'informer par courrier les habitants comme cela serait fait dans bien d'autres villes... Et bien non, j'ai demandé à LMCU d'étudier les deux projets, je vais ensuite convier les riverains à une réunion de concertation et nous déciderons ensemble de la solution retenue. C'est cela, tout simplement, la démocratie participative voulue et demandée par les citoyens. J'aurais pu citer les très nombreuses réunions sur les aménagements du Corbeau, la co-construction du festi asso avec les associations, les assises de la vie associative notamment...

La volonté de l'équipe municipale est désormais de renforcer et de rééquilibrer la participation directe des citoyens, pour revivifier la démocratie locale.

A cet effet, en septembre 2014, j'avais présenté en Commission une étude des différents outils de « démocratie participative » utilisés dans les villes avoisinantes. Nous avons pu constater que notre ville n'avait pas à rougir de la comparaison. Nous avons lancé, à cette occasion une cellule de veille des différentes pratiques de démocraties locales en France et à l'étranger.

En effet, il ne s'agit pas, comme cela peut se faire parfois ailleurs, de lancer des gadgets pour se donner un vernis participatif. Notre ambition n'est pas de créer des comités Théodule pour faire plaisir à telle ou telle personne, mais de contribuer, en tant que représentants de l'ensemble des andrésiens, à la responsabilisation des citoyens de notre commune.

Je me permets de préciser en aparté, qu'il n'a pas été encore prouvé que l'existence de tel ou tel outil de démocratie participative ait une incidence sur les taux de participations aux élections locales « représentatives », qui je le rappelle, restent l'outil démocratique légitime dans notre pays. La responsabilisation des citoyens reste un combat.

C'est pourquoi, et parce que les principales critiques récurrentes au sujet de la démocratie participative portent sur le manque de diversité des profils des participants et sur l'absence de traduction concrète des politiques à mener, nous étudions avec attention les expériences lancées par exemple à Amiens, Mulhouse, ou Roubaix autour du tirage au sort, des forums citoyens, des territoires de coresponsabilité ou des Journées Citoyennes.

Mais il convient de prendre en compte les spécificités de notre commune, sa taille son passé et ses aspirations. Conseils de quartiers ou assemblées de quartiers, assemblée des associations, assemblée des commerçants, tchat avec les élus, retransmissions du Conseil Municipal, forum citoyen, application pour optimiser les demandes citoyennes type « Tell my city », telles sont certaines des pistes évoquées

et ceci sans exhaustivité. Les propositions seront bien sûr présentées en commission pour débat et avis et seront ensuite soumis à l'ensemble du Conseil Municipal et chacun pourra s'exprimer.

La mise en place de ces nouveaux outils requiert il me semble une bonne préparation en amont qu'il ne faut absolument pas négliger faute de quoi cela peut amener à des déconvenues. Ainsi la constitution d'un cahier des charges permettant de définir les objectifs, les modalités mais aussi les modes d'évaluation des dispositifs est indispensable. Nous aurons l'occasion d'y revenir très prochainement. En conclusion je dirais qu'un des outils du lien entre élu local et le citoyen c'est la participation et les échanges à certaines cérémonies afin de recueillir de manière quotidienne les avis des andrésiens telles que l'accueil des nouveaux andrésiens ou le banquet des aînés car à l'heure du numérique rien ne remplace les relations humaines »

*Monsieur le Maire remercie Monsieur MIELKE de son intervention et clôt cette séance de Conseil Municipal.*

**Toutes les questions à l'ordre du jour ayant  
été abordées, la séance est levée à 21H45**

